



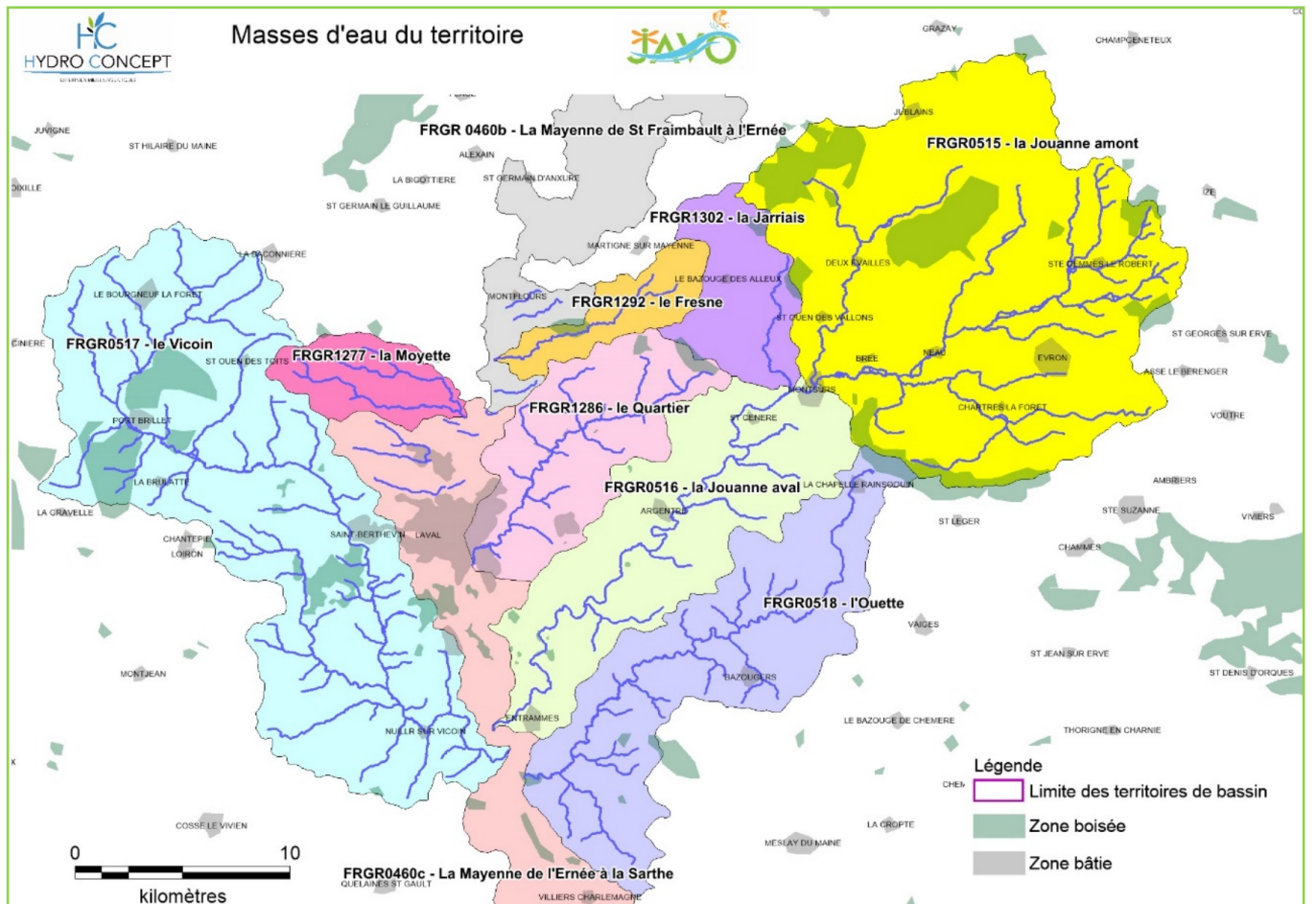
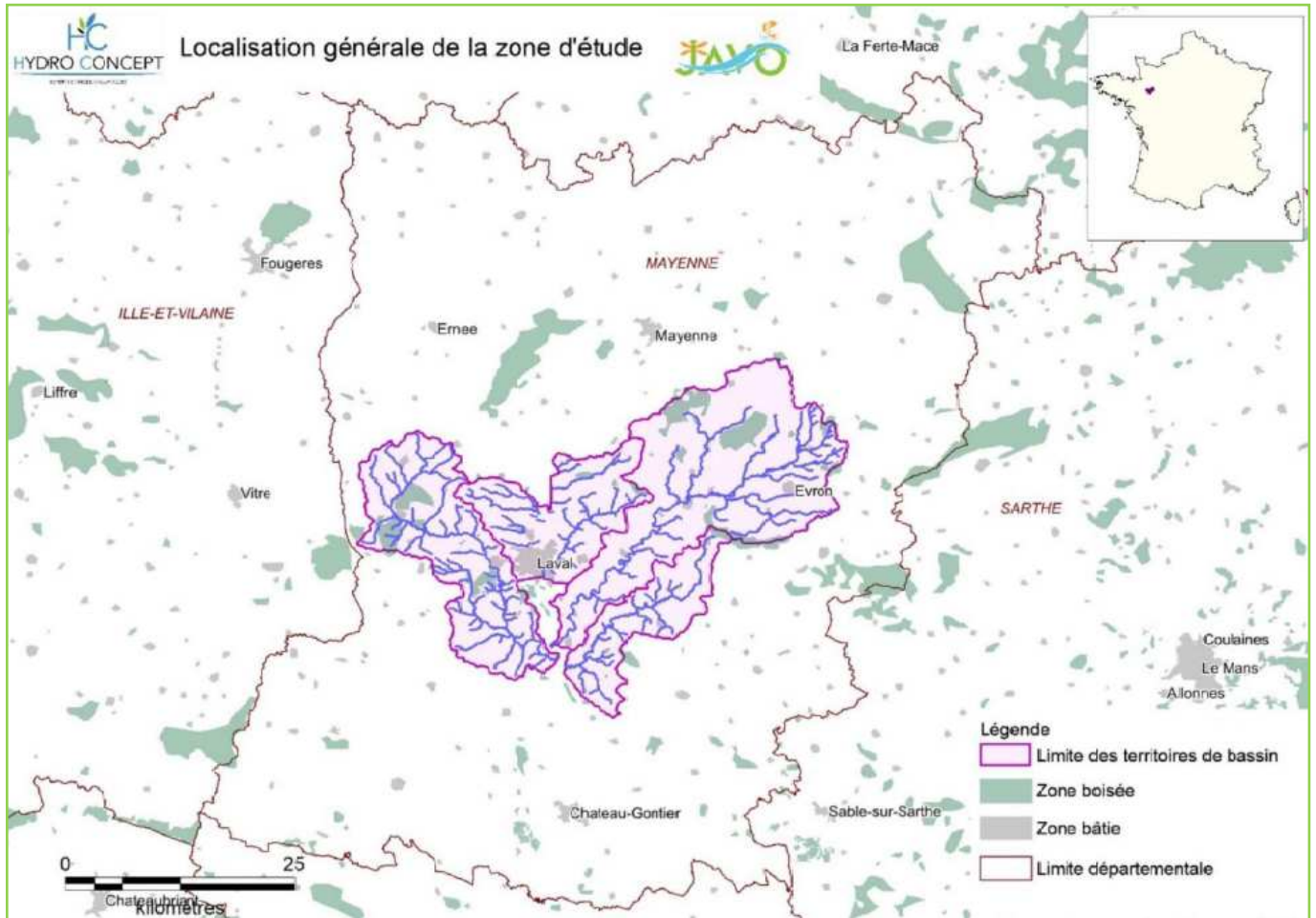
RAPPORT D'ACTIVITES 2019



SOMMAIRE

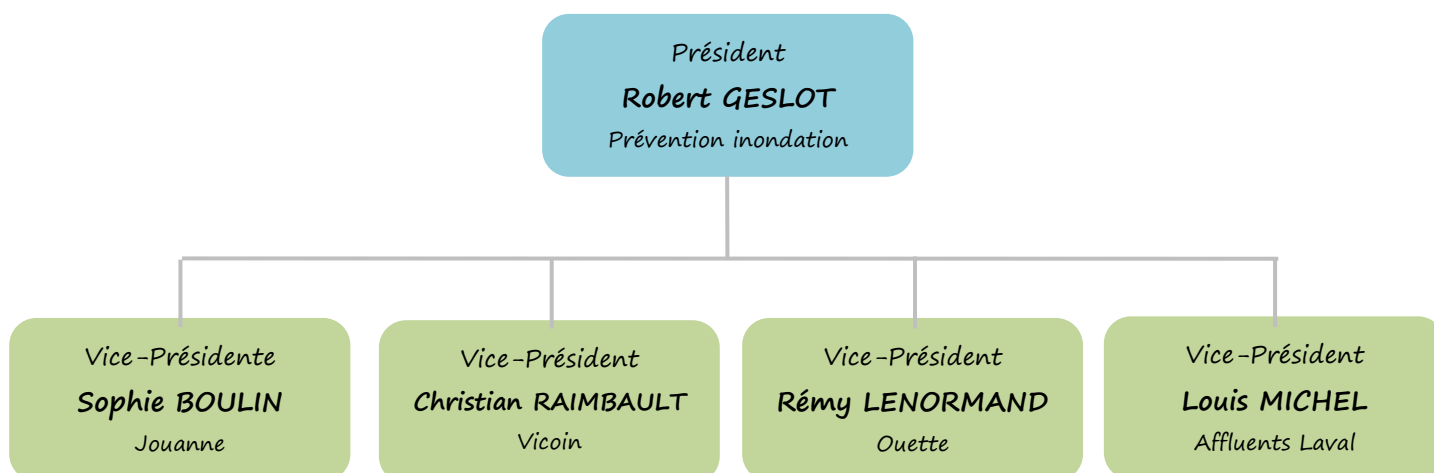
Le Bassin versant du JAVO	3
Les Elus	4
Les Délibérations adoptées en 2019	5
Les Commissions	5
L'Equipe technique et administrative	7
Les Finances	7
Les Actions 2019	8
Projet mis en route en 2019 : Le Riverwatcher	8
Le Bilan des actions 2019	9
<i>Bassin versant de la Jouanne</i>	9
<i>Bassin versant de Laval Affluents</i>	10
<i>Bassin versant du Vicoin</i>	10
<i>Bassin versant de l'Ouette</i>	11
<i>Suivi des indicateurs biologiques</i>	12
Revue de presse	13
Communication	19

LE BASSIN VERSANT DU JAVO



EPCI	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
CC Coëvrons	Robert	GESLOT	Claude	LANGEVIN
	Daniel	CLIMENT	Thierry	LEMEE
	Adélaïde	DEJARDIN	Stéphane	LAVOUE
	Marcel	DUCHEMIN	Claude	GARNIER
	Louis	BONNEAU	Jacques	LECORNE
	Guillaume	AMIARD	Jean-Noël	RAVE
	Claude	GEORGET	Thierry	HEURTAULT
CC Meslay-Grez	Philippe	SAUVAGE	Maryline	DAUPHIN
	Eric	MONTAUBAN	Joël	TESTIER
Laval Agglo	Xavier	POTTIER	Daniel	JARRY
	Sophie	BOULIN	Jean-Paul	PINEAU
	Fabrice	PAUMARD		
	Jacques	MAIGNAN	Gérard	MORIN
	Marcel	BLANCHET	Alain	ROUAULT
	Annette	CHESNEL	Jérôme	ROBERT
	Rémy	LENORMAND	Sébastien	ROUSSILLON
	Michel	FORET	Michel	ROCHERULLE
	Yannick	COQUELIN	Yoann	PICHON
	Roger	GOBE	Denis	SALMON
	Elisabeth	ROBIN	Bernard	FOUCAULT
	Guy	DELAMARCHE	Maurice	CIRON
	Bruno	MAURIN	Patrice	AUBRY
	Jean-Pierre	FOUQUET	Bruno	LAVENERE
	Christian	RAIMBAULT	François	SAINT
	Michel	FORTUNE	Christian	GRIVEAU
	Louis	MICHEL	Hervé	LHOTELLIER
Gérard	GOISBEAULT	Damien	RICHARD	

Le bureau



LES DELIBERATIONS

Réunion du 22 Janvier 2019 :

- Election du Président et des Vice-Présidents
- Délégation d'attribution du comité syndical au Président
- Désignation de délégués au SAGE de la Mayenne
- Indemnités de fonctions des élus
- Mise en place de la CAO

Réunion du 13 Février 2019 :

- Adhésion au contrat groupe du CDG53 pour l'assurance statutaire des agents
- Convention de mise à disposition d'un agent
- Ouverture de crédits en investissement avant vote du BP 2019
- Participation employeur

Réunion du 3 Avril 2019 :

- Adhésion au CNAS
- Affectation des résultats 2018
- Vote du budget primitif 2019
- Contribution des EPCI pour 2019
- Durée des amortissements
- Programme de travaux pour 2019
- Règlement intérieur du Syndicat JAVO

Réunion du 3 Juin 2019 :

- Décision modificative n°1
- Indemnité d'un stagiaire
- Recrutement d'un agent contracteur sur un emploi non permanent

Réunion du 3 Septembre 2019 :

- Adoption du programme d'actions du futur contrat territorial du JAVO 2020-2025
- Avenant 1 – Etude règlementaire digue de PORT-BRILLET

Réunion du 3 décembre 2019 :

- Décision modificative n°2
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du BOURGNEUF LA FORET vers le Syndicat JAVO
- Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- Indemnité du Trésorier pour 2019
- Indemnités des stagiaires
- Mise en place du RIFSEEP

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS TERRITORIALES

A la création du Syndicat JAVO, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de voix délibératives.

Commission Jouanne	S. BOULIN	> 19 communes
Commission Affluents Laval	L. MICHEL	> 10 communes
Commission Vicoin	C. RAIMBAULT	> 18 communes
Commission Ouette	R. LENORMAND	> 8 communes

Commission JOUANNE
STE GEMMES LE ROBERT
EVRON
CHATRES LA FORET
MEZANGERS
NEAU
ST CHRISTOPHE DU LUAT
LIVET EN CHARNIE
BREE
MONTSURS
☞ MONTSURS - ST CENERE - DEUX-EVAILLES - MONTOURTIER - ST OUEN DES VALLONS
GESNES
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ARGENTRE
LOUVIGNE
BONCHAMP
FORCE
PARNE SUR ROC
ENTRAMMES
HAMBERS
LA BAZOUGE DES ALLEUX

Commission VICOIN
AHUILLE
BOURGON
CHANGE
L'HUISSERIE
LA BRULATTE
LAUNAY VILLIERS
LAVAL
LE BOURGNEUF LA FORET
LE GENEST ST ISLE
LOIRON-RUILLE
MONTIGNE LE BRILLANT
NUILLE SUR VICOIN
OLIVET
PORT BRILLET
ST BERTHEVIN
ST OUEN DES TOITS
ST PIERRE LA COUR
LA GRAVELLE

Commission OUETTE
BAZOUGERS
PARNE SUR ROC
ST GEORGES LE FLECHARD
SOULGE SUR OUETTE
VILLIERS-CHARLEMAGNE
LA CHAPELLE RAINSOUIN
ENTRAMMES
MAISONCELLES

Commission AFFLUENTS LAVAL
CHALONS DU MAINE
LA CHAPELLE ANTHENAISE
LOUVERNE
MONTFLOURS
ST JEAN SUR MAYENNE
ST GERMAIN LE FOUILLOUX
ARGENTRE
BONCHAMP
CHANGE
LAVAL

> Membres :

- Le Vice-Président en charge de la Commission
- Le Président du Syndicat JAVO (membre de droit)
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

> Rôles des Commissions

- Présenter les projets du Syndicat JAVO
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

COMMISSION THEMATIQUE

Commission Prévention Inondation (R. GESLOT)

- Ensemble des communes du Syndicat JAVO

> Membres :

- Le Président
- Le bureau
- Un élu : Maire ou son représentant, par commune du territoire.
- Collectivités concernées : DREAL, DDT...
- Toutes personnes jugées utiles

Réunions des Commissions en 2019 :

> Commission Jouanne : 7 mars à ARGENTRE, 17 mai à MONTSURS, 29 novembre à ARGENTRE

> Commission Affluents Laval : 6 mars à ST GERMAIN LE FOUILLOUX, 26 juin à ST GERMAIN LE FOUILLOUX, 12 novembre à LAVAL

> Commission Vicoin : 8 mars à LA BRULATTE, 25 juin à LA BRULATTE, 28 novembre au BOURGNEUF LA FORET

> Commission Ouette : 4 mars à PARNE SUR ROC, 5 juin à LA CHAPELLE-RAINSOUIN, 20 novembre à LA CHAPELLE-RAINSOUIN

> Commission Prévention des inondations : 21 novembre à CHANGE

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

> Equipe Technique :

↳ **Nicolas BOILEAU** : Technicien Milieux Aquatiques sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.

↳ **Yohann LUCAS** : Responsable technique sur l'ensemble du territoire du Syndicat JAVO.

> Equipe administrative :

↳ **Aurélie MASSOT** : en charge de la gestion administrative du Syndicat JAVO, mise à disposition à mi-temps par le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe.

↳ **Maxime LE LAY** : en charge de la gestion financière du Syndicat JAVO (4h par semaine).

> Apprentis de Nicolas BOILEAU :

↳ **Arnaud THOMY** : Apprenti (du 1^{er} septembre 2018 au 10 septembre 2019) en Licence professionnelle Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales (MAEP) 2018/2019, à l'université LYON 2

Mission confiée : Inventaire et caractérisation des ouvrages hydrauliques de la commune de LA BRULATTE en vue d'établir une approche des enjeux "inondation"

LES FINANCES

↳ Le budget primitif 2019

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	768 081,93 €	770 882,00 €
Recettes	768 081,93 €	770 882,00 €

↳ Le compte administratif 2019

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		205 973,63		180 865,07
Opérations de l'exercice	627 274,00	484 603,83	452 836,37	384 866,89
Totaux	627 274,00	690 577,46	452 836,37	515 731,96
Résultats de clôture		63 303,46		62 895,59
Restes à réaliser			26 037,00	19 007,00
Totaux cumulés		63 303,46	26 037,00	81 902,59
Résultats définitifs		63 303,46		55 865,59

EPCI adhérentes	Clé répartition (%)	Cotisations Actuelles 2018	Total Cotisation 2019
Laval Agglo	72.01	195 307 €	247 210 €
CC Coëvrons	23.58	52 856 €	80 950 €
CC Meslay Grez	4.41	16 682 €	15 140 €
		264 846 €	343 300 €

LES ACTIONS

① Travaux et opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Aménagement d'une passe à poissons – Site du Bas Coudray au GENEST ST ISLE (*Travaux CTMA VICOIN 2018 – Lot 5*)
 - ↳ Acompte 2 – SNTP SALMON..... 85 277,14 €
- > Assistance maîtrise d'ouvrage pour aménagement du Bas Coudray au GENEST ST ISLE
 - ↳ Solde – FISH PASS 2 125,62 €
- > Aménagement d'une passe à poissons – Site du Moulin de la Roche à ARGENTRE (*Travaux CTMA JOUANNE 2018 – Lot 4*)
 - ↳ Acompte 3 – TL TP..... 13 800,00 €
 - ↳ Acompte 4 – TL TP..... 20 136,90 €
- > Assistance maîtrise d'ouvrage pour aménagement Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - ↳ Solde – FISH PASS 2 125,62 €
- > Création d'une rampe poissons et d'une digue – Site du Moulin Neuf à ARGENTRE (*Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 3*)
 - ↳ Acompte 1 – TL TP..... 78 111,00 €
- > Contournement du plan d'eau de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET (*Travaux CTMA JAVO 2019*)
 - ↳ Acompte 1 – BG TP..... 23 716,80 €
- > Entretien de la zone humide de la Reinette à AHUILLE - (*Appel à projet AELB*)
 - ↳ Acompte – GENIE 3 261,55 €
 - ↳ Solde – GENIE 1 658,45 €
- > Entretien (*Travaux CTMA JOUANNE 2018 – Lot 1*)
 - ↳ Acompte 3 – GENIE 353,50 €
 - ↳ Acompte 4 – GENIE 353,50 €
- > Renaturation lit et berges, aménagements pont et petits ouvrages ... (*Travaux CTMA VICOIN 2018 – Lot 2*)
 - ↳ VINCI Constructions 26 621,04 €
- > Enlèvement d'embâcles à ENTRAMMES
 - ↳ TL TP 792,00 €
- > Restauration de la continuité écologique – Site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC (*Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 4*)
 - ↳ Acompte 1 – TL TP..... 78 111,00 €

- > Renaturation lit et berges, Restauration continuité sur petits ouvrages (*Travaux CTMA JAVO 2019 – Lot 2*)
 - Bassin de l'Ouette*..... 67 932,00 €
 - Bassin de Laval Affluents (L'Ouette)* 20 041,20 €
 - Bassin de la Jouanne* 28 960,80 €
 - Bassin du Vicoin* 63 018,00 €
 - Embâcles sur le JAVO* 6 174,00 €
 - ↳ Acompte 1 – TL TP 173 426,00 €
 - ↳ Acompte 1 – SNTP SALMON (sous-traitance) 12 700,00 €

- > Accompagnement technique – Gestion zone humide à AHUILLE (*Appel à projet AELB*)
 - ↳ Solde – Mayenne Nature Environnement 9 097,50 €

② Etudes dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Etude Bilan CTMA VICOIN 2015-2019
 - ↳ Acompte 1 – HYDRO CONCEPT 5 952,00 €
 - ↳ Acompte 2 – HYDRO CONCEPT 18 312,00 €

- > Etude Bilan CTMA JOUANNE 2015-2019
 - ↳ Acompte 1 – HYDRO CONCEPT 5 952,00 €
 - ↳ Acompte 2 – HYDRO CONCEPT 18 312,00 €

- > Etude hydraulique au Moulin Neuf à ARGENTRE
 - ↳ HYDRO CONCEPT 1 824,00 €

- > Etude – Complément au Dossier de déclaration - Projet de restauration de la Moyette à ST GERMAIN LE FOUILLOUX
 - ↳ HYDRO CONCEPT 3 192,00 €

- > Etude – Restauration habitats salmonidés – Site de Montbesnard à ARGENTRE
 - ↳ Acompte 1 - HYDRO CONCEPT 4 788,00 €

③ Suivis dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Suivi des indicateurs (*CTMA VICOIN 2018*)
 - ↳ Solde – HYDRO CONCEPT 2 088,00 €

- > Suivi des indicateurs (*CTMA JOUANNE 2018*)
 - ↳ Solde – HYDRO CONCEPT 2 088,00 €

- > Suivi des indicateurs (*CTMA JAVO 2019*)
 - ↳ Acompte – HYDRO CONCEPT 5 016,00 €

- > Appel à projets – Impacts des retenues – BV VICOIN (*CTMA JAVO 2019*)
 - ↳ Acompte – HYDRO CONCEPT 7 584,00 €

④ Communication dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- > Réalisation d'un film documentaire sur le BV du VICOIN
 - ↳ Solde – ATMOSPHERES Productions 5 000,00 €

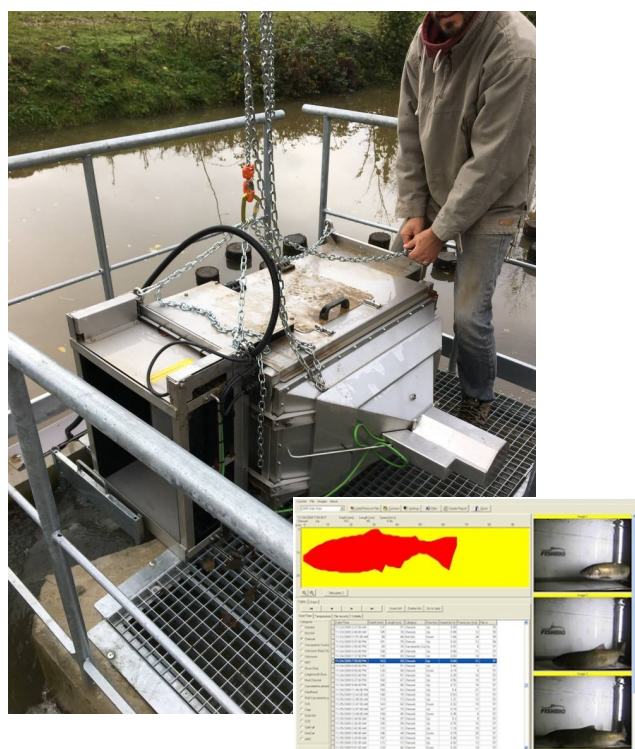
- > Edition de bâches sur les travaux de restauration de cours d'eau
 - ↳ IMPRIM'Services 345,60 €

- > Réalisation charte graphique et panneaux d'information CTMA 2019
 - ↳ Acompte – Marc POUTEAU 886,60 €

↳ Solde – Marc POUTEAU	2 810,40 €
⑤ Travaux hors CTMA	
> Relevé topographique – Barrage Etang de la Forge à PORT-BRILLET (Etude réglementaire)	
↳ Cabinet Géomètre - HARRY LANGEVIN	1 194,00 €
> Etude phase PRO – Contournement plan d’eau de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET	
↳ HYDRO CONCEPT	5 976,00 €
> Aménagement d’un pont cadre à BONCHAMP (<i>Travaux hors CTMA JOUANNE 2018</i>)	
↳ VINCI Constructions	14 265,60 €
> Aménagement du ruisseau des Brosses au BOURGNEUF LA FORET (<i>Travaux hors CTMA VICOIN 2018</i>)	
↳ BG TP	22 330,80 €
> Fauchage de la zone humide à AHUILLE	
↳ RENAUDIN Joël	2 760,00 €
> Fauchage de la zone humide à AHUILLE	
↳ SNTP SALMON	1 176,00 €
> Branchement EP à ARGENTRE	
↳ TL TP	3 844,14 €
> Travaux de protection de berge à ST BERTHEVIN	
↳ EUROVIA Atlantique	7 336,80 €
> Suivi des eaux de drainage – Parcelle au BOURGNEUF LA FORET	
↳ HYDRO CONCEPT	3 744,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	1 735,20 €
> Etude réglementaire – Barrage PORT BRILLET	
↳ Acompte 1 - SCE	4 128,00 €
↳ Acompte 2 - SCE	20 205,60 €
> Intégration des données Laval Affluents à DIG JAVO 2020-2025	
↳ HYDRO CONCEPT	1 596,00 €
> Plan Récolement – Travaux contournement du plan d’eau de Morfelon au BOURGNEUF LA FORET	
↳ Cabinet Géomètre – David MAILLARD	1 596,00 €
> Avis Hydrogéologue – Captage eau Morfelon au BOURGNEUF LA FORET	
↳ LITHOLOGIC	1 557,60 €
> Honoraires – Intervention commission Prévention des inondations du 21 novembre 2019 à CHANGE	
↳ Me Gwendoline PAUL	732,00 €
⑥ Investissement divers	
> Mise en place du logiciel compta-paie	
↳ SEGILOG – BERGER LEVRAULT	1 824,00 €
> Logiciel compta-paie – cession droit utilisation	
↳ SEGILOG – BERGER LEVRAULT	1 652,40 €

> Achat Télémètre et GPS	
↳ SDMO QUINIOU	643,80 €
> Achat Débroussailleuse	
↳ BREILLON - BERTRON	694,66 €
> Achat Matériel technique et Sondes thermiques	
↳ PROGES PLUS	5 087,82 €
> Installation d'un Système de comptage de poissons - RIVERWATCHER	
↳ Acompte - FISH PASS	26 083,80 €
↳ Solde - FISH PASS	60 862,20 €
> Achat Multi-paramètre	
↳ SDMO QUINIOU	2 977,92 €
> Achat Sondes thermiques	
↳ PROGES PLUS	498,84 €
> Achat Vidéoprojecteur, Ecran et Disques durs externes	
↳ UGAP	934,67 €
> Achat Documentations diverses	
↳ CULTURA	350,27 €
> Adhésion plate-forme « Achat public » pour Marchés publics	
↳ ACHAT PUBLIC	1 008,00 €
> Création du logo du Syndicat JAVO	
↳ PALANTYR	900,00 €

PROJET MIS EN ROUTE EN 2019 : LE RIVERWATCHER



La rivière « le Vicoin » dispose depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un système de caméra immergée dans une passe à poissons sur la commune du GENEST-SAINT-ISLE (Moulin du Bas Coudray) financé par le Syndicat JAVO et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne (FDPPMA) afin de suivre les flux de poissons par espèce et tout au long de l'année sur la rivière le Vicoin.

Le Riverwatcher est utilisé pour surveiller la migration des poissons. En utilisant la technologie de balayage infrarouge et les caméras haute résolution, il est possible de reconnaître différentes espèces et de valider les comptages avec des images de silhouette et des photos. Le système est utilisé dans plus de 300 sites dans le monde entier, notamment en Islande, en Scandinavie, en Irlande, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en République tchèque et en Suisse.

Des activités pédagogiques à destination des scolaires sont aussi réalisées sur ce site par le Syndicat JAVO. L'accès au site est strictement interdit au public (hors visites). Cette technologie de pointe est la première installée en Mayenne et dans la région Pays de Loire. La Bretagne en dispose également ainsi que la Basse-Normandie.

Bassin versant de la Jouanne

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien / Embâcles/Plantes envahissantes	EVRON, MONTSURS, ENTRAMMES, ARGENTRE, FORCE	12 200	Juillet-Octobre 2019
Continuité écologique	Moulin Neuf - ARGENTRE	104 148	Septembre 2019
Continuité écologique + frayère	Petit Chéré - PARNE SUR ROC	69 036	Juillet 2019 – Interrompu Reporté 2020
Continuité écologique	Nayères - STE GEMMES LE ROBERT	4 500	Septembre 2019
Continuité écologique	Culoison - STE GEMMES LE ROBERT	7 640	Septembre 2019
Protection du lit et berges	Culoison - STE GEMMES LE ROBERT	11 994	Septembre 2019
Passé à anguille	La Roche, Argentré	(7 000)	Etude fin 2019 reporté 2020
	TOTAL	209 518	
	TOTAL Prévu	238 680	

fin des travaux sur le site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC est reportée à 2020, faute de conditions météorologiques favorables.



Aménagement du Moulin Neuf à ARGENTRE

A noter : La rampe en enrochement réalisée au Moulin Neuf à ARGENTRE compte près de 300 blocs d'enrochement.

Bassin versant de Laval Affluents

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien /Embâcles	Moyette - ST GERMAIN LE FOUILLOUX	2 460	Septembre 2019
Continuité écologique	Petits ouvrages (2)	3 600	Septembre 2019
Restauration et protection lit et berges	0.9 km	18 691	Septembre 2019
	TOTAL	24 751	
	TOTAL Prévu	20 041	



Restauration de la Moyette à ST GERMAIN LE FOUILLOUX

La Moyette est un affluent de la Mayenne, il se situe en amont de CHANGE. Des passages petites faunes ont été demandés par la DDT, ces aménagements seront réalisés en 2020.

Bassin versant du Vicoin

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Abattage ripisylve	Parc du Plessis - LE GENEST ST ISLE	2 000	Décembre 2019
Restauration ruisseau et zone humide	La Cailletière - LE BOURGNEUF LA FORET	41 898	Septembre 2019
Continuité écologique	Morfelon - LE BOURGNEUF LA FORET	46 380 (29 094 + 1 500)	Octobre 2019
Restauration zone humide	La Rouzinière - LE GENEST SAINT ISLE	5 880	Juillet 2019
Reprise de berges	Pont Alain - SAINT BERTHEVIN	6 840	Juillet 2019
Passé à anguilles Régilage vases, muret	Bas Coudray - LE GENEST SAINT ISLE	9 480	Septembre 2019
Suppression plans-d'eau	La Potinière - MONTIGNE / AHUILLE	54 655	Oct. 2019 - Interrompu
Embâcles		12 000	Juillet - Décembre 2019
	TOTAL	151 347	
	TOTAL Prévu	162 600	



*Contournement du plan d'eau de Morfelon au
BOURGNEUF LA FORET*



*Aménagement de la zone humide de la Collerai au
BOURGNEUF LA FORET*

Bassin versant de l'Ouette

Travaux	Lieu	Coût en € TTC	Réalisation
Entretien /Embâcles	Bourg de LA CHAPELLE-RAINSOUIN à Pont-Pineau, SOULGE SUR OUETTE	8 800	Juillet-Octobre 2019
Continuité écologique	Petits ouvrages (2)	4 200	Juillet 2019
Restauration et protection du lit et des berges	1 km	60 468	Juillet 2019
Restauration zone humide	Réouverture ZH	2 880	Juillet 2019
	TOTAL	76 076	
	TOTAL Prévu	69 000	



Renaturation de l'Ouette à NUILLE SUR OUETTE

Suivis biologiques

En 2019, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 3 points de suivi ont été étudiés :

- Site en amont de l'ancien clapet du plan d'eau d'ARGENTRE (BV de la Jouanne)
- Site en amont du Moulin Neuf à ARGENTRE (BV de la Jouanne)
- Site sur le ruisseau de la Proroterie près du Lavoir à AHUILLE (BV du Vicoin)

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diatomées : Suivi des petites algues

I2M2 = Indice Invertébré Multi-Métrique : nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques, et qui, à terme, remplacera l'IBG-DCE (ou équivalent IBG) pour l'évaluation de l'état biologique des cours d'eau selon l'arrêté du 27 juillet 2015

IBGA = Indice Macro-invertébré Grands cours d'eau : Indice adapté au grand cours d'eau (profondeur > 1,2 m). Il permet d'apprécier la qualité biologique d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques sur le même principe que l'I2M2

IPR = Indice Poisson Rivière : Suivi de l'indice poissons

① Résultats du site en amont de l'ancien clapet du plan d'eau d'ARGENTRE (Suivi après travaux)

	2019
IBG	15
I2M2	0,4511
Etat écologique	Bon

	2019
Nombre d'espèces	18
IPR	14,999
Etat écologique	Bon

② Résultats du site en amont du Moulin Neuf à ARGENTRE (Etat initial)

	2019
IBG	14,7
Indice Macro-Invertébré Grand cours d'eau	14
Etat écologique	Bon

	2019
Nombre d'espèces	17
IPR	37,238
Etat écologique	Mauvais

③ Résultats du site sur le ruisseau de la Proroterie près du Lavoir à AHUILLE (Suivi après travaux)

	2015	2016	2017	2018	2019	
IBD	16,1	17	13,2	15,2	16,3	Bon
IBGN	13	13	9	15	11	
I2M2			0,1842	0,3728	0,286	Médiocre
IPR	45,968	40,802	35,727	42,49	42,49	Mauvais

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'espèces	1	3	3	4	3
IPR	45,968	40,802	35,727	42,49	38,824
Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Mauvais

L'écosystème renaît dans le Vicoin et la Jouanne

Depuis dix ans, d'importants travaux ont été réalisés pour la reconquête écologique des rivières Vicoin et La Jouanne. La biodiversité retrouve peu à peu ses droits.

Reportage

Tôt, ce jeudi 24 janvier, Yohann Lucas, technicien rivière du nouveau syndicat des bassins-versants de la Jouanne, de l'agglomération de Laval, du Vicoin et de l'Ouette (Javo), et Guillaume Bouas, du bureau d'études Hydro Concept, ont rendez-vous au site de Coupeau, à Saint-Berthevin. L'un des plus précieux réservoirs de biodiversité du département.

Depuis mi-janvier, durant un mois, le bureau d'études va multiplier ses interventions sur le terrain afin de réaliser le bilan du 2^e contrat de reconstruction écologique (2012-2018) mené sur les rivières Vicoin et Jouanne, ainsi que leurs affluents.

Soit environ 205 km au total. « Le principe est de partir de la source vers l'aval, soit Bourgneuf-la-Forêt vers Origné pour le Vicoin. Et de Sainte-Gemmes-le-Robert jusqu'à Entrammes, pour la Jouanne. Et de sélectionner des points de vérification, résume Guillaume Bouas, muni d'un appareil photo et de documents orthophotographiques sur lesquels il consigne ses observations.

Six aspects majeurs

Depuis 2008, les syndicats d'eau en ont fait du chemin pour reconquérir les caractéristiques naturelles des deux rivières. Un travail de fournis, technique et multifactoriel comme peut l'être tout écosystème.

Les travaux de conservation veillent sur six aspects majeurs : la ligne d'eau, le lit mineur, la continuité écologique, le lit majeur, les berges et le débit de l'eau. « C'est ce qu'on appelle l'hydromorphologie. En revanche nous n'intervenons pas sur le suivi chimico-physique, réser-



Au site Coupeau, Guillaume Bouas et Yohann Lucas (à droite) scrutent les pierres à la recherche d'épaves de loutre.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

vé à l'agence de l'eau et au conseil départemental », semble regretter Yohann Lucas.

Les travaux du syndicat, généralement soutenus par les services techniques communaux, peuvent porter par exemple sur l'aménagement des barrages et clapets afin de préserver la continuité piscicole de la rivière. « Un ouvrage ne doit pas garder les sédiments, sinon on perd de la vie aquatique. »

L'ouvrage ne doit pas non plus être infranchissable pour les poissons, les reptiles, les amphibiens... D'où l'installation de passes.

Les bovins n'ayant plus le droit de piétiner librement dans un cours

d'eau, il accompagne les agriculteurs dans l'aménagement d'abreuvoirs naturels.

La gestion des plantes invasives fait aussi partie des objectifs. « Nous avons été confrontés à deux foyers majeurs de Renouée du Japon, dans le Vicoin et dans la Jouanne. » Des foyers de Jussie émergent, aussi, régulièrement.

Le retour de la loutre et du castor

L'investissement de ces dix dernières années a payé. « La loutre est de retour entre Origné et le site Coupeau. On en voit aussi entre Entrammes et Saint-Cénéry. Et à Mont-

sûrs. » Des indices annonçant aussi le retour du castor ont été observés, comme le confirme Mayenne nature environnement.

L'action du Javo n'est pas unique en Mayenne, d'autres programmes pour sauver La Vaige, l'Erve et La Taude sont engagés. L'Ernée, l'Oudon, l'Aron, La Colmont et L'Ouette sont également bichonnés.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne vient de tirer la sonnette d'alarme sur la qualité des eaux de Vendée et de Loire-Atlantique.

Jean-Loïc GUERIN.

Autour des petites bêtes, la nature se découvre

La Brûlatte — Un espace, avec deux mares et un ruisseau, permet aux enfants et aux adultes de renouer avec la nature, pour observer les plantes et les animaux.

Reportage

« Ce n'est pas une araignée dolomène, son abdomen n'est pas doré. » Autour de Christian Raimbault, les mines sont concentrées. Bottes aux pieds et cirés sur le dos, une soixantaine d'enfants découvrent avec attention les animaux qui peuplent la zone humide située près des lagunes de La Brûlatte.

« Combien de pattes ? » À l'aide d'illustrations et d'un bon sens de l'observation, les élèves de l'école Notre-Dame de-Saint-Pierre-la-Cour tentent de différencier araignées et insectes. Armés d'épuisettes ou simplement avec leurs mains, les biologistes en herbe ont fait d'intéressantes trouvailles dans le ruisseau.

« Je suis heureux de les voir aussi passionnés. Ça me rappelle mon enfance et mes explorations autour de la mare », se réjouit Christian Raimbault, du syndicat du bassin du Vicoin. C'est grâce à sa force de persuasion que la commune a acquis ces deux hectares de zone humide, remarquable par la richesse de sa faune et de sa flore.

Un projet pédagogique autour de l'eau

« Des noues et deux mares ont été créées et des cailloux ont été mis dans le ruisseau, pour abriter les petites bêtes », souligne Jean-Louis Deulofeu, maire de La Brûlatte. Une scientifique vient régulièrement dénombrer les animaux qui vivent dans cet espace. Ce jour-là, c'est dans le cadre d'un projet pédagogique autour de l'eau que les écoliers



La zone humide de La Brûlatte permet de sensibiliser les enfants aux richesses de la nature.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

se lancent eux aussi sur les traces des minuscules créatures.

« Nous sommes partis en classe découverte en bord de mer et nous avons visité l'usine de traitement d'eau à Port-Brillet, rappelle Stéphanie Rossignol, enseignante. Aujourd'hui, nous l'observons dans notre environnement proche. » Des techni-

ciens du syndicat des bassins-versants Javo (Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette) sont venus en renfort, ravis de sensibiliser les enfants aux richesses de la nature.

Pour les petits comme pour les grands, la commune souhaite aménager le site en lieu pédagogique. « Il faut préserver la zone humide, en

contrebas. Dans la partie haute, nous voulons faire un verger conservatoire et réaliser un petit musée sur les arbres et sur la fabrication du charbon de bois », explique Christian Raimbault. Parmi les projets, la création d'une haie devant les lagunes et la venue de moutons pour tondre l'herbe.

Un syndicat pour gérer les bassins-versants

Nuillé-sur-Vicoin — Créée en janvier, la structure syndicale, le Javo gère les bassins-versants de la Mayenne. Elle dispose d'un budget de 578 158 € pour mettre en place différentes actions.

Avec la loi de 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ont été étendues à l'intercommunalité. L'objectif, dépasser les intérêts d'une seule rivière pour prendre en compte des bassins-versants plus étendus.

Laval-agglomération a délégué, en janvier, cette compétence à une nouvelle structure, le Javo, syndicat des bassins-versants de la Jouanne, de l'agglomération de Laval, du Vicoin et de l'Ouette. Des commissions spécialisées par rivière ont été créées. Une commission thématique sur la prévention des inondations complète le dispositif.

Plusieurs actions à venir

La nouvelle organisation n'a pas paralysé les actions en cours et un budget a été voté. 578 158 € seront consacrés, cette année, aux actions telles que l'enlèvement des embâcles et la continuité écologique des cours d'eau, dont deux importants travaux de contournement de plan d'eau au Bourgneuf et à Ahuillé (95 000 €). La lutte continue contre la renouée asiatique, une plante invasive, qui se propage par rhizome, une tige souterraine. Les résultats sont là, même si Nicolas Boileau, technicien rivière du syndicat, déclare : « On n'arrivera pas à l'éradication complète mais la lutte persévérante est efficace, le



À Nuillé, l'enrochement a été réalisé par la Syndicat du Vicoin au lieu et place du barrage de l'ancien moulin. | PHOTO : OUEST-FRANCE

meilleur moyen étant encore l'arrachage manuel. »

Les délégués du syndicat ont évoqué des dossiers à poursuivre après les municipales de 2020.

Un étudiant, en licence professionnelle milieux aquatiques et eaux pluviales, poursuit un projet de « description scientifique de la mise en place sur une parcelle agricole de mesu-

res des flux de polluants. »

Les conseillers syndicaux ont l'intention de mesurer l'impact cumulé des plans d'eau sur le débit des cours d'eau. « Le bassin du Vicoin possède la plus grosse densité de plans d'eau au niveau régional », annonce Nicolas Boileau.

L'État interviendra, par la législation, sur les débits réservés et sur

l'obligation de restituer en aval le volume reçu en amont. Une étude avait déjà été menée en 2010 pour les grands plans d'eau. Elle sera étendue, compte tenu des conditions climatiques et de l'assèchement de beaucoup de ruisseaux, aux petites surfaces « trop souvent créées sans autorisation préalable », précise le technicien rivière.

Un nouveau président pour le syndicat Javo

Nuillé-sur-Vicoin — Le syndicat de bassin Javo, pour la Jouanne, aggro Laval, le Vicoin et l'Ouette, installé cette année, vient d'adopter son programme 2020-2026.

Robert Geslot, 54 ans, technicien de laboratoire et maire de Mézangers depuis 2011, présidait jusqu'à l'an passé le syndicat de la Vaïge. Il s'est porté volontaire au début de l'année pour porter sur les fonds baptismaux la nouvelle structure intercommunale englobant trois anciens syndicats de bassin, et s'y adjoignant Laval aggro pour les affluents. Elle est nommée Javo, pour la Jouanne, aggro Laval, le Vicoin et l'Ouette.

La proximité des échéances électorales du printemps 2020 n'a pas paralysé la réflexion et l'action des 27 délégués, puisqu'un nouveau plan quinquennal de Gestion des eaux et milieux aquatiques (Gema), déclinant une série d'actions futures dont le financement est évalué à hauteur de 5 028 294 € HT, a été approuvé début septembre.

Quelques frictions à la mise en route

Selon la loi, il faut prendre en compte des bassins plus étendus. Les élus, qui relèvent maintenant d'un territoire de 66 communes, « de Sainte-Gemmes-le-Robert à La Brûlatte », rap-



Le président Robert Geslot.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

pelle le nouveau président, ont dû s'entendre pour recomposer l'organe de direction de manière équilibrée.

Le vote n'a pas désigné le représentant de Laval agglomération comme vice-président, ce qui a entraîné une

protestation écrite de François Zocchetto, maire de Laval, arguant que l'intercommunalité lavalloise cotise à hauteur de 70 % dans le fonctionnement. « Les choses se sont apaisées », tempère Robert Geslot.

Les anciens présidents de syndicat de bassin ont été élus vice-présidents, dont Christian Raimbault, de La Brûlatte, pour le Vicoin. Des commissions par rivière défendent leurs intérêts, comme Yannick Coquelin, délégué de Nuillé, pour le Vicoin.

La continuité des programmes sera assurée, car « les contrats antérieurs avec l'Agence régionale de l'eau ont consacré des efforts financiers importants. » Aussi seront poursuivis les programmes éprouvés de restauration du lit des cours d'eau et des berges. « On trouve de la truite fario à Sainte-Gemmes-le-Robert. Des espèces reviennent. »

Les barrages ont pratiquement disparu sur les trois rivières. Le nouveau syndicat veut s'attaquer au problème de la multiplicité des plans d'eau « qui sont une charge pour beaucoup de propriétaires ». Le plan quinquennal prévoit 360 000 € pour cette action. Il s'agira en tout état de cause de faire respecter le « débit réservé », l'obligation de restituer en aval ce que le plan d'eau a reçu à sa source. « En ces temps de sécheresse, le problème est crucial. »

Diminuer l'impact hydrographique

RESSOURCE EN EAU

Dans un contexte de restrictions d'eau dans le département de la Mayenne, suite aux différents épisodes de sécheresse durant l'été, le syndicat du Javo œuvre pour diminuer les impacts hydrographiques des plans d'eau.

En Mayenne, on dénombre plus de 15 000 plans d'eau et parmi eux, 1 191 plans d'eau sont situés sur le bassin du Vicoin. Ce nombre conséquent en fait le secteur avec la plus grande densité de plans d'eau des Pays de la Loire avec 1,8 plan d'eau par km². Cette densité a une conséquence très forte sur l'hydrologie, car l'écoulement des cours d'eau est le plus souvent intercepté par les plans d'eau.

Il peut s'agir de très gros plans d'eau historiques, construits au Moyen-Âge pour des exploitations de forges, de plans d'eau construits dans les années 70, 80, 90, qui sont à vocation de loisirs, des plans d'eau sur carrière et des plans d'eau créés par des comités d'entreprise. L'irrigation sur ce secteur reste très marginale,

avec aucun pompage déclaré sur le Vicoin. Les nombreux plans d'eau établis en barrage de cours d'eau ne redonnent pas le « débit réservé » et forment une succession de retenues d'eau qui a un fort impact sur le réseau hydrographique.

Assecs généralisés

Le syndicat du Javo dresse un constat : « la vie biologique des cours d'eau est mise à mal par des assecs généralisés des têtes de bassins versants. L'abreuvement des bovins n'est plus possible et on ne peut pas satisfaire à l'objectif qu'on nous impose de bon état écologique des masses d'eau qui découle de l'application de la directive européenne sur l'eau », explique Nicolas Boileau, technicien du syndicat du Javo.



Au premier plan, Robert Geslot, président du syndicat du Javo puis de gauche à droite : Christian Raimbault, vice-président, en charge du bassin du Vicoin, Louis Michel, vice-président, en charge du territoire des affluents de Laval et Nicolas Boileau, technicien du syndicat du Javo. AF

Régularités des plans d'eau

La police de l'eau gère la régularité des plans d'eau. Les plans d'eau faisant barrage sur cours d'eau sont, le plus souvent, considérés comme non conformes, car il ne respecte pas le critère de « débit réservé ». Les prises d'eau et les plans d'eau en barrage entravant la continuité écologique, des aménagements sont donc nécessaires. Ces travaux, pour le bassin du Vicoin, le syndicat du Javo au travers du plan d'action 2020-2026, peut les prendre en charge, de l'étude à la réalisation. « Le programme de travaux pour les six prochaines années va être écrit. Dans ces actions il y a une politique sur les plans d'eau et la reconquête des zones humides. Ce programme d'action va passer en enquête publique. Le propriétaire riverain ne paye rien dès lors qu'il accepte les travaux », précise Nicolas Boileau. Un

argument non négligeable pour des propriétaires qui héritent de plans d'eau et les considèrent davantage comme une charge.

Mise en conformité

Suivant les résultats des études, les travaux peuvent prendre différentes natures : contournement pour rendre la continuité écologique au plan d'eau, rebouchage d'un plan d'eau envasé... « Tous les plans d'eau sur lesquelles on est intervenu jusqu'à présent étaient notamment communaux donc c'est plus simple. Le plus souvent des plans d'eau en barrage, totalement envasés. Sinon, ce sont directement les propriétaires qui sont venus nous voir. Tous nos travaux sont déclarés d'intérêt général, mais on ne les impose pas aux propriétaires », ajoute Nicolas Boileau. Quelle que soit la nature des travaux, chacune a pour objectif

de diminuer les impacts hydrographiques de plans d'eau du bassin du Vicoin. « On se saisit des opportunités quand il y a des enjeux importants, on conduit des études. Un euro dépensé doit si possible amener un gain écologique rapide et perceptible », précise Nicolas Boileau.

Sécurité des ouvrages

Suite aux événements de juin 2018, la préfecture s'est saisie de la sécurité des plans d'eau. La plupart des plans d'eau n'étant pas munie de surverses de sécurité, en cas de gros orages, les digues peuvent céder. Un problème d'autant plus important lorsque des habitations sont construites en dessous des plans d'eau. Des travaux de mise en conformité qui peuvent également être conduits, sous certaines conditions, par le syndicat du Javo.

ALEXANDRA FOUSSARD



Plan d'eau faisant barrage sur un cours d'eau. AF

Le syndicat du Javo (Jouanne-Agglomération Laval-Vicoïn et Ouette)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est exercée par le Syndicat du Javo basé à Changé.

Ce syndicat de bassin regroupe les anciens syndicats de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et les affluents de la Mayenne sur le territoire de Laval Agglo. Ce syndicat est dirigé par 27 élus désignés par les collectivités adhérentes. Il dispose d'un service technique et administratif. Le Javo poursuit les actions entamées par les précédents syndicats dans la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides afin d'atteindre le bon état écologique fixé par la directive cadre sur l'eau à échéance de 2025. Ainsi, le programme 2014-2019 initié par le bassin de la Jouanne et du Vicoin se termine, avant d'être reconduit dans une programmation de travaux à l'échelle du Javo (900 km²) pour la période 2020-2026. Les actions sur les ouvrages hydrauliques, sur la restauration du lit et des berges, des zones humides, la lutte contre les plantes envahissantes, le retrait des embâcles, et, d'une manière générale, la protection des cours d'eau, seront poursuivies.

Contact

Syndicat du Javo, Parc Technopolis, Bâtiment D, rue Louis de Broglie, 53810 Changé - Téléphone : 09.77.58.11.83 Mail : sb.javo@orange.fr

L'EFFET BLEU
TRAVAILLEZ AVEC BRIO !

lemken.com

- Rubin 10 - Une nouvelle référence
- Jewel 8 - Labourez en toute sérénité
- Korund 8 - Excellente du lit de semence

LESIEUR <small>www.lesieur-sa.fr</small>		LEMKEN <small>THE AGRICULTURAL COMPANY</small>	
53 Soulgé/Ouette	02 43 02 04 04	72 Tennie	02 43 20 55 05
53 Mayenne	02 43 30 16 80	44 Puceul	02 40 87 83 83
53 Craon	02 43 06 16 73	61 Céton	02 37 29 76 83
53 St-Martin-de-Connée	02 43 90 69 06	61 Alençon	02 33 80 82 80
72 Parcé/Sarthe	02 43 62 20 00	61 l'Aigle	02 33 84 40 80
72 Ste-Cérotte	02 43 35 14 29	61 Flers	02 33 62 22 80

Saint-Germain-le-Fouilloux

Le ruisseau de la Moyette va être restauré



Le ruisseau de la Moyette est en cours de restauration.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Des travaux sont en cours sur le ruisseau de la Moyette. « Ils font partie du programme du syndicat mixte ferme des bassins-versants de la Jouanne, de l'agglomération de Laval, du Vicoin et de l'Ouette (Javo) sur les affluents de la Mayenne de Laval-Agglomération », explique Nicolas Boileau, technicien de rivière.

Ce ruisseau, très méandreux, présente des désordres hydromorphologiques avec la présence d'embâcles, c'est-à-dire des arbres couchés en travers du ruisseau et de zones de piétinement bovin. « Les travaux consistent, entre autres, à retirer des embâcles majeurs et à restaurer la continuité écologique en donnant la

possibilité aux espèces piscicoles et terrestres de se déplacer dans le cours d'eau. On crée un lit emboîté, qui servira l'été pour les faibles débits. »

En ce qui concerne l'abreuvement des bovins, des pompes à museau sont installées et des clôtures vont être faites. « Ce ruisseau nous donne l'opportunité de faire un chantier-vitrine, où le public peut voir ce qu'on va généraliser. » La balade sera agrémentée de panneaux explicatifs. Les travaux durent quinze jours et sont pris en charge par le Javo. L'entreprise Lemée TP, de La Chapelle-Rainsouin, les effectue pour 17 000 €. Des subventions de l'Agence de l'eau, du Département et de la Région sont attendues à hauteur de 73 %.

AU GENEST-SAINT-ISLE, LE BAS-COUDRAY EST ÉQUIPÉ

Sur le Vicoin, les poissons passent

Une passe à poissons est installée au Genest-Saint-Isle. Elle a coûté 171 000 euros.

Dans le cadre de la reconquête de la continuité écologique sur le bassin versant du Vicoin, une passe à poissons à bassins successifs a été aménagée sur le site du Bas-Coudray.

« Ce dernier ouvrage hydraulique très ambitieux est l'aboutissement d'un travail de douze années conduit par le syndicat de bassin du Vicoin. Ce cours d'eau compte désormais 23 ouvrages franchissables par les poissons. Leur migration constitue une phase essentielle et indispensable de leur vie », a rappelé Robert Geslot, président du Javo (Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette), lundi 16 septembre lors de l'inauguration de cet ouvrage.

Un ouvrage unique

Ce dernier ouvrage d'un coût de 171 289 euros était un projet complexe du fait de son implantation sur un site privé aménagé en gîte du propriétaire, Jacky Portier, possède un droit d'eau.

Sans s'opposer à cet aménagement écologique, le propriétaire souhaitait maintenir le



La passe à poisson à bassins successifs au Bas Coudray aura coûté plus de 170 000 euros. Elle permet au moulin de toujours être alimenté en eau.

clapet hydraulique et la digue existants, installations nécessaires à l'alimentation en eau de la roue du moulin réhabilitée en 2000.

« Après diverses études et de nombreuses concertations, la seule solution envisageable, suggérée par le propriétaire, était une passe à poissons à bassins successifs. Un ouvrage que nous n'avions encore jamais installé sur le bassin du Vicoin. Après une visite d'un même ouvrage en Bretagne, nous sommes revenus convaincus. Quatre années ont été alors nécessaires entre l'étude et la réali-

sation de cette passe », a expliqué Christian Raimbault aux personnalités présentes.

Construite le long de la digue existante, la passe composée de huit bassins successifs en escalier permet aux poissons de remonter ou descendre le cours d'eau sans contrainte d'obstacles. Un couloir spécial est aménagé pour les anguilles qui ne peuvent remonter le courant comme les poissons. Dans quelques semaines, l'ouvrage sera équipé d'un système de comptage de la faune piscicole franchissant cette passe. « Les poissons sont scannés lors du passage

et un capteur détermine la silhouette, le sens du déplacement et la vitesse de passage.

La mise en place d'une liaison internet permet de gérer le compteur à distance et de rapatrier les données », a complété Christian Raimbault.

Les visites pédagogiques seront possibles pour les scolaires. Pour des raisons de sécurité et en raison du caractère privé de l'ouvrage, le public ne pourra y avoir accès sans autorisation du propriétaire du domaine. Un panneau explicatif du dispositif est installé sur le parking à l'entrée du gîte.

LE GENEST. UN PONT-CADRE INAUGURÉ À PINCELOUP

Après les inondations, les travaux

Après les inondations de juin 2018, la commune réalise des aménagements sur les cours d'eau.

Les inondations dévastatrices du 9 juin 2018 sont à jamais inscrites dans la mémoire des Genestois. Cette crue exceptionnelle a endommagé 117 maisons particulières et bâtiments publics, dont l'école primaire Albert-Jacquard, en projet de reconstruction sur un autre site de la commune. Les élus, accompagnés par le cabinet Hydroconcept et le syndicat de bassin JAVO (Jouanne, Laval Agglo, Vicoin et Ouette) ont rapidement diagnostiqué les points sensibles le long des cours d'eau qui traversent la commune.

Une buse de 2m sur 2m

Une des priorités retenues : le chemin de Pinceloup où coule le ruisseau de la Pelluère. « Un calcul a posteriori a évalué un débit de 8,8m³/s à Pinceloup le jour de l'orage. Une probabilité de débit jamais envisagée par les experts de l'eau sur ce bassin », a noté Nicolas

Boileau, technicien des rivières du syndicat JAVO. Le défi était donc de réaliser « un pont-cadre suffisamment large pour préserver les personnes et les biens de ce secteur de tout risque d'inondation si un phénomène climatique de cette ampleur venait à se reproduire. Cet aménagement permet aussi la continuité piscicole sur ce cours d'eau », informe Nicole Bouillon, maire de la com-

une, aux autorités présentes le jour de l'inauguration de cet ouvrage. Ce pont-cadre n'est ni plus ni moins qu'une énorme buse de 2m sur 2m. Ce chantier, d'un coût de 140 000 euros, comportait des travaux annexes : effacement d'une ligne moyenne tension pour l'accès de la grue de chantier, modification du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement.

« Aménager des lieux pon-

tuels dans l'urgence est important pour protéger les riverains. Mais dans un même temps il nous faut mener ensemble une réflexion sur l'aménagement du bassin dans sa globalité et travailler en termes de prévention inondation. C'est un sujet d'actualité. Au Genest Saint-Isle nous y sommes particulièrement sensibles », a noté Nicole Bouillon.

Le Genest. Concours de Lucha 7 octobre, concours de Louis Désertes Luchin à 19h30 sports. Lots alimentaires. En

Le Genest. Concours Samedi 5 octobre, concertion les Sapiens de l'Espérance, rue des sports, de 18h à 20h30. Engagement: reversés à l'AFMA (asso)

SAINT-OUEN pour la ré



Mercredi 25 septembre, avait lieu l'inauguration de cet ouvrage. Ce pont-cadre, formé de sept éléments de 2m x 2m, permet l'écoulement de l'eau en cas de fortes intempéries.

SAINT-GERMAIN. Chantier sur le ruisseau de la Moyette



Des travaux sont actuellement en cours sur le ruisseau de la Moyette. Dans le cadre des directives européennes pour rétablir la bonne qualité des eaux, le Javo (syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette) veut faire de ce chantier une véritable vitrine. « Il s'agit de rétablir la continuité écologique et de recréer une diversité d'habitat pour les espèces qui y vivent », explique Nicolas Boileau, technicien de rivière au Javo.

Pour ce faire, différentes techniques sont utilisées : enro-

chement des berges pour éviter leur dégradation, lit de cailloux pour favoriser l'oxygénation de l'eau, installation d'un radier pour constituer des réserves d'eau, d'une pompe à museau ou bien encore d'une clôture le long du ruisseau pour éviter la pollution par les animaux.

Un sentier de randonnée permettra de profiter du site et des panneaux pédagogiques seront installés.

Les travaux s'élèvent à 17 000 €, subventionnés à hauteur de 73 %. Ils sont réalisés par l'entreprise Lemée de La Chapelle-Rainsoin.

Le maire Marcel Blanchet, ses adjoints, les représentants du syndicat des bassins versants et de l'entreprise Lemée sur le pont qui a été sauvé.

Touchés par un parasite, les aulnes malades abattus à Parné

La chaleur a favorisé la propagation d'un parasite qui s'attaque aux aulnes. La mairie n'a d'autre choix que d'abattre ces derniers.

La municipalité de Parné-sur-Roc a souhaité réagir fermement à la suite de la propagation fulgurante du phytophthora alni, un parasite qui s'attaque aux aulnes glutineux, des arbres indispensables en bordure des rivières. Ce fléau a eu un allié cette année : la chaleur de cet été.

La décision d'intervenir sur son terrain communal qui borde la rivière l'Ouette a été prise après concertation des élus avec le Javo (Jouanne affluents Laval-Vicoin-Ouette), représenté par Nicolas Boileau, technicien rivière.

L'arbre dépérit de jour en jour

Celui-ci est, dans un premier temps, venu constater l'ampleur des dégâts causés aux nombreuses souches d'aulnes qui bordent ce terrain, et dont les racines maintiennent en bon état les rives. Véhiculé par

l'eau, ce parasite s'attaque aux racines qui perdent ensuite toute leur efficacité fonctionnelle. L'arbre dépérit de jour en jour pour finir par mourir, tomber dans la rivière et en obstruer le cours normal.

« C'est la seule solution »

Comme l'ont dit Daniel Guérin, le maire, et son adjoint Rémy Lenormand, présents sur les lieux le mardi 5 novembre lors de l'intervention de l'entreprise Etudes et chantiers de Fougères, « ce n'est pas par gaité de cœur que ces travaux sont effectués. On a l'impression de saigner par amputation, mais c'est la seule solution pour atténuer cette maladie et souhaiter une repousse saine. Nous voulons protéger notre pont médiéval contre les embâcles et, par conséquence, éviter les inondations. C'est pour cela que



A gauche Rémy Lenormand, adjoint, avec à ses côtés Nicolas Boileau, technicien rivière, et l'équipe de l'entreprise Etudes et chantiers, de Fougères (Ille-et-Vilaine).

nous invitons fortement les riverains de l'Ouette à entreprendre ces mêmes travaux en raison des mêmes risques. Pour cela, ils peuvent contac-

ter le Javo et demander Nicolas au 06 71 77 53 28, ou s'adresser à la mairie de Parné ». Voici les différents symptômes : feuillage clairsemé,

feuilles plus petites et jaunissantes et suintements sur la base du tronc. Si vous en décelez sur vos aulnes, effectuez le recépage

des souches en ne laissant aucun tire-sève, et ce avant le dépérissement trop avancé de la souche. Puis brûlez tout le bois issu de l'abattage.

Une passe à poissons installée au moulin



La passe à poissons a été inaugurée, lundi, au moulin du Bas-Coudray.

PHOTO : OUEST-FRANCE

« Cet ouvrage hydraulique est mis en place dans le cadre de la continuité écologique sur le bassin du Vicoin, qui fait désormais partie intégrante du syndicat mixte du Javo (Jouanne, Agglo Laval, Vicoin, Ouette) », explique d'entrée Robert Geslot, président du syndicat.

Ce projet est l'aboutissement de douze années de travail pour le syndicat de bassin du Vicoin (SBV) et c'est son 23^e et dernier ouvrage désormais franchissable par les poissons.

Un outil pour les scolaires

« Le moulin avait été refait à neuf dans les années 2000 par le SBV. Nous envisagions un bras de contournement de la rivière mais le propriétaire du moulin, Jacky Portier, s'y refusait. Les négociations ont été difficiles car il voulait bien sûr garder son droit d'eau », se souvient Christian Raimbault, vice-président du Javo.

En effet, une déviation du cours

d'eau aurait fait perdre de la valeur au moulin du Bas-Coudray et c'est son propriétaire qui a finalement suggéré au syndicat une passe à bassins successifs.

« Après en avoir visité une en Bretagne, nous sommes revenus convaincus et une étude a été entamée pour que cet aménagement soit construit », poursuit Christian Raimbault.

Pour valoriser cet investissement, le syndicat envisage d'y installer un dispositif de comptage des poissons pour mieux connaître le fonctionnement biologique des espèces piscicoles présentes sur le Vicoin. « Nous souhaitons que cet outil soit exploitable pour la sensibilisation du grand public et des scolaires. »

Coût de l'opération : 171 289 € TTC, subventionnés à hauteur de 129 500 € TTC par l'Agence de l'eau, le conseil départemental et la Région. Et financé par le Syndicat à hauteur de 41 789 €.

**Inauguration
de la passe à poissons
du Bas Coudray
au GENEST ST ISLE
-
16 Septembre 2019**



Panneau de communication installé sur le site de la zone humide de la Collerais au BOURGNEUF LA FORET



Restauration de la zone humide

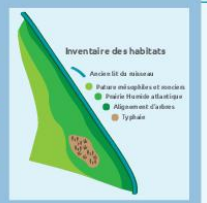
de la Collerais au Bourgneuf la Forêt



Reméandrage du ruisseau de la Cailletière dans son fond de vallée

Pourquoi restaurer cette zone humide ?

Le lit du ruisseau de la Cailletière a été déplacé, aligné et rectifié dans les années 1980 à l'occasion d'opérations de remembrements agricoles. L'incision du lit, en abaissant la lame d'eau, et la rectification, en accélérant la vitesse d'écoulement, entraînent un drainage accéléré de la nappe alluviale et des zones humides annexes du ruisseau en période d'étiage et diminuent leur recharge en période de hautes eaux. Cela a altéré également nombres d'espèces animales vivant dans le lit et les berges du cours d'eau.



Objectif des travaux réalisés

L'objectif est de restaurer l'équilibre des échanges entre le ruisseau et la nappe, de rétablir le régime hydrologique et de reconstituer un habitat aquatique diversifié par la recréation de méandres et une alternance de radier et de moulins ainsi qu'un gabarit plus naturel au nouveau lit, favorisant les débordements en périodes de hautes eaux.

Règlementation

Ce site naturel est une propriété privée.

Il est ouvert librement au public uniquement entre le 1^{er} avril et le 31 août chaque année de 8h00 à 19h00.

Merci d'y respecter les règles suivantes et les cheminements ! En ne les respectant pas, vous engagez votre propre responsabilité.

Informations

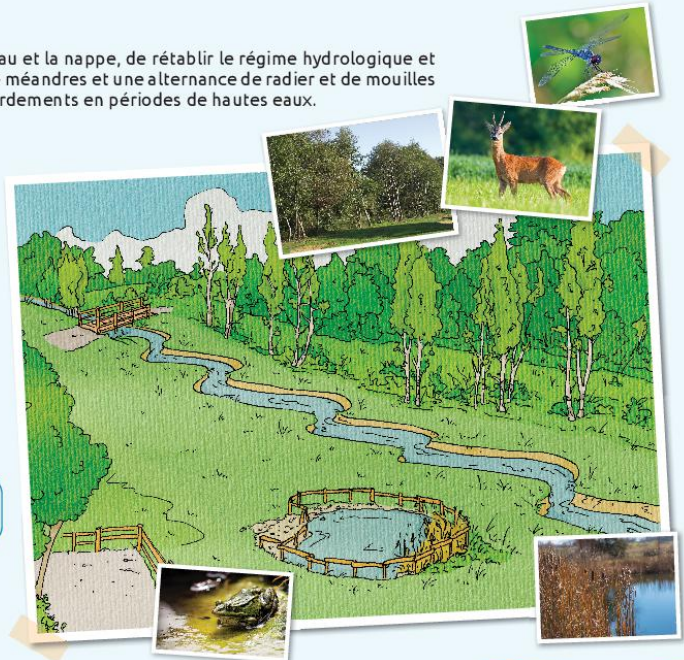
Laisser le site propre, garder vos déchets et recycler les.

L'accès du site est interdit en période d'orages, de vents forts et de débordements du ruisseau. Toute personne circulant dans le site dans ces cas particuliers le fera alors sous son entière responsabilité.

Visites guidées sur demande auprès du Syndicat JAVO.



Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019)
Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL : 41 898 € TTC
La gestion de ce site est assurée par le propriétaire privé et le Syndicat JAVO.



Syndicat du JAVO : Parc Technopolis, rue Louis de Broglie - Bât D - 53810 CHANGE - Tél. : 09 71 58 11 83 - www.vicoin.poitai-bassins-versants.fr





Restauration du ruisseau de la Moyette à Saint-Germain Le Fouilloux



Aménagement du ruisseau de la Moyette

Pourquoi restaurer ce ruisseau ?

Le ruisseau de la Moyette, comme l'ensemble des cours d'eau en France, est soumis à des obligations réglementaires visant à atteindre le bon état écologique conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ce bon état se définit comme un bon état physique (appelé aussi morphologie) du cours d'eau et un bon état chimique des eaux (nitrate, phosphore, pesticides).

L'état physique du ruisseau de la Moyette est proche du bon état avec la présence de nombreux méandres et d'une végétation diversifiée en berge mais un lit profond (incisé) et homogène.



La rivière en quelques mots :

Une rivière en bon fonctionnement se caractérise par différents éléments comme les alternances de fosses et de radiers. Ces différentes zones du cours d'eau offrent des substrats de fond de rivière constitués de matériaux diversifiés (vases, sables, cailloux, blocs, débris végétaux). Ces matériaux sont favorables au développement des différentes espèces évoluant dans le milieu aquatique et à proximité. La vitesse d'écoulement de l'eau est liée à ces zones avec des vitesses plus rapides sur les radiers.

Il est important que les berges soient de qualités et diversifiées. La présence de la ripisylve contribue à l'alternance lumière/ombre favorable au développement de certaines espèces animales et végétales. Cette flore de berge contribue à une bonne stabilisation et crée par endroit des lieux de cache comme les sous berges où se réfugient les poissons.

Cette présence de point d'érosion sous la structure racinaire est liée à la dynamique naturelle de la rivière qui, dans les meilleurs cas, présente une succession de méandres plus ou moins prononcés.

La Moyette présente des débits très variables entre l'été et l'hiver. La période estivale se traduit par une baisse considérable de la ligne d'eau avec une concentration des écoulements entre les banquettes de cailloux. A l'opposé, la Moyette déborde de son lit naturel pour s'écouler sur une partie de son lit majeur en période de crue.

Actions réalisées en 2019

La restauration de la Moyette a été faite d'une part sur le lit de rivière par la mise en place de matériaux (cailloux) pour diversifier les habitats et, d'autre part, sur la mise en défens des berges pour limiter leur déstabilisation. En complément de ces interventions, une gestion des arbres le long du cours d'eau a permis de rajouter une ripisylve vieillissante. Pour ce faire, plusieurs techniques différentes ont pu être mises en place.

Techniques utilisées pour la protection et la réhabilitation des berges de la Moyette



Les embâcles : ce sont des accumulations de débris végétaux apportés par le cours d'eau : troncs d'arbres, branches, feuilles mortes auxquels viennent s'ajouter d'autres déchets. Certaines embâcles contribuent à une dégradation de la rivière. Pour intervenir sur des embâcles il faut les étudier au cas par cas pour savoir s'ils gênent l'écoulement du ruisseau ou s'ils sont utiles pour la faune aquatique (abris, nourriture, pont).



Le fascinage : cette technique consiste à fixer des fagots (les fascines) de branchages morts et vivants, en berge fixés par des pieux. La création d'un réseau racinaire assure alors sa stabilisation. Ces fascines permettent de stocker les sédiments et les feuilles apportées par le cours d'eau en crue, ce qui recharge en matériaux la berge et la consolide en limitant l'érosion.

Techniques utilisées pour la diversification du lit

Recharges ponctuelles et banquettes latérales en granulats : l'apport de granulats vise à restaurer l'alternance naturelle de radiers (zone d'accélération des écoulements) et de mouilles (zones plus profondes plus calmes) favorables à plus grande diversité d'espèces. Le brassage mécanique de l'eau sur les pierres favorise le refroidissement des eaux et son auto-épuration. En été, lorsque les débits sont faibles, le resserrement du lit par les banquettes permet de maintenir une lame d'eau compatible avec la vie biologique.



Pose de blocs dispersés : l'apport de petits blocs dans le lit va permettre de créer des écoulements plus rapides au droit des pierres et des zones de calmes en aval favorisant la présence de caches naturelles pour les espèces aquatiques.

Déflecteurs en fagots : ce principe consiste à pincer l'écoulement des eaux en fixant des fagots de bois en travers du lit. Ce bois va servir d'abri et de support de ponte à de nombreux poissons et insectes aquatiques. Il permet le dépôt de sédiments en arrière du déflecteur et la constitution naturelle de banquettes végétales.

Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019) Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL : 24 751 € TTC



Syndicat du JAVO - Parc Technopolis, rue Louis de Broglie - Bât D - 53810 CHANCE - Tél : 09 71 58 11 83 - www.vicoin.portail-bassins-versants.fr



Restauration du ruisseau de la Moyette à Saint-Germain Le Fouilloux



La Flore

La végétation des berges (ripisylve)

La ripisylve se compose de l'ensemble des formations boisées, arbustives et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Elle possède de nombreuses fonctions :

- Diversification des habitats
- Stabilisation et protection des berges
- Corridor écologique (zones de reproduction, d'alimentation, de repos, de migration)
- Effet brise vent
- Récréative et paysagère
- Filtration et accumulation des polluants



La végétation basse

Au printemps et en été, la flore de berge est complétée par une végétation annuelle herbacée de plantes à fleurs de différentes hauteurs. Ces plantes ont pour caractéristique d'aimer les zones enrichies en azote par le débordement de la rivière et la chute des feuilles d'arbres. Associée à la fraîcheur du sol par la proximité de la rivière certaines plantes trouveront des conditions favorables comme l'angélique des bois, la reine des prés ou encore l'ortie.

La végétation haute

Elle est constituée d'essences ligneuses à bois tendres comme l'aune et le saule, ou à bois durs comme le frêne et l'ubépine. Cette ripisylve se structure en hauteur différente (strate) avec des espèces de haut jet et des espèces de bourrage. Les arbres contribuent par leurs réseaux racinaires à maintenir les berges du ruisseau.

La ripisylve présente une riche diversité lorsqu'elle est bien gérée (faune et flore).



Des exemples de flore

Les plantes de berge ou de banquettes : on peut y retrouver des espèces tel que le Myosotis des marais, la Berce commune, la Marguerite, l'Epilobe, le Carex, l'Iris...

Les arbres : on peut y retrouver également des espèces tel que le Noisetier, le Chêne, l'Erable Champêtre,...

Les arbres têtards

C'est un arbre au tronc court surmonté d'une tête et d'une couronne de branches.

A l'époque le rôle principal des têtards était de produire du bois de chauffage. Aujourd'hui cette gestion a tendance à disparaître.



Cette technique de coupe des arbres permet :

- De prolonger la longévité des arbres
- De ne conserver que les branches principales
- Exploiter le bois de façon durable.

L'arbre têtard joue un rôle fonctionnel sur la biodiversité car les cavités présentes dans le tronc constituent des lieux d'habitats pour une faune spécialisée comme la lucane Cerf-volant et les Longicornes. Il est aussi un support pour certains végétaux comme le lierre dont les fruits représentent la nourriture de nombreux animaux.



Saperde Ponctué



Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019) Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL : 24 751 € TTC



Syndicat du JAVO - Parc Technopolis, rue Louis de Broglie - Bât D - 53810 CHANCE - Tél : 09 71 58 11 83 - www.vicoin.portail-bassins-versants.fr





Restauration du ruisseau de la Moyette à Saint-Germain Le Fouilloux



La Faune

La répartition des espèces

La faune aquatique ou semi-aquatique est dépendante du lit de la rivière. Certaines espèces sont strictement aquatiques et effectuent leurs cycles de vie dans l'eau alors que d'autres en ont besoin que pour réaliser une partie de leur développement. Les espèces terrestres exploitent les milieux aquatiques pour se nourrir et se déplacer.

Parmi les espèces aquatiques, on peut citer les poissons qui vont utiliser le lit (vase, sable, cailloux) et la végétation aquatique (branches et plantes) comme support de ponte et d'alimentation. Divers petits animaux peu connus comme les mollusques (escargot, moule), les insectes (Dytique, Gerris d'eau) et encore les crustacés (gammare) évoluent exclusivement dans ou sur l'eau.

Les espèces semi-aquatiques sont surtout des insectes pour lesquels le ruisseau représente le lieu de développement des larves avant la mue. Toutefois certains mammifères utilisent la rivière comme milieux de nourrissage et de déplacement comme le campagnol amphibie.

Le Martin-Pêcheur chasse à la vue perché en dessus de la fosse.



La Bergeronnette des ruisseaux recherche les larves présentes dans les banquettes.

Des exemples de Faune

Les poissons : on peut y retrouver des espèces tel que le Vairon, le Goujon, la Loche, le Chevaîne...

Autres espèces : les amphibiens tel que la Grenouille verte, les reptiles telle que la Couleuvre à collier.



Le Chabot vit sur le radier pour s'y nourrir et s'y reproduire.



La truite Fario préfère la sortie du radier, une zone profonde et oxygénée. Elle trouve refuge dans les sous-berges et entre les racines.

Des exemples de Faune

Les oiseaux : on peut y retrouver des espèces tel que le Héron Cendré et le Tarin des Aulnes...

Autres espèces : les éphémères tel que la Mouche de Mai, la Galéruque de l'Aulne...



Les Libellules adultes chassent au dessus de la végétation.



Les Larves de Libellules vivent entre les cailloux et dans les dépôts de végétation.

Elles utilisent les plantes pour se sécher et se se métamorphoser en adultes.

Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019)
Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL : 24 751 € TTC



Syndicat du JAVO - Parc Technopolis, rue Louis de Broglie - Bât D - 53810 CHANCE - Tél: 09 71 58 11 83 - www.vicoin.portail-bassins-versants.fr





La passe à bassins successifs du Bas Coudray au Genest-Saint-Isle

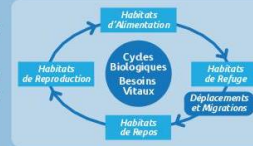


Un outil de restauration de la continuité écologique sur la rivière le Vicoin

Pourquoi restaurer la continuité écologique ?

La continuité écologique se définit comme la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments dans les cours d'eau. Le déplacement des espèces est indispensable aux cycles de vie et assure le maintien et le renouvellement des populations. Cette action contribue à l'obligation d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Une obligation de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)



* Une obligation réglementaire depuis 2012 sur un grand nombre de cours d'eau en France. Le Syndicat du Vicoin (désormais dénommé Syndicat JAVO) a entrepris depuis 2007 la restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire du Vicoin. L'aménagement du Bas Coudray en 2018 est le dernier ouvrage aménagé sur le cours principal du Vicoin. Le déplacement des poissons est continu de Port-Brillet à la rivière la Mayenne, soit l'intégralité du linéaire classé sur le Vicoin.

Principe de fonctionnement de la passe à bassins successifs

Le principe consiste à diviser la hauteur de chute à franchir en plusieurs chutes plus petites, formant une série de bassins. Le passage de l'eau d'un bassin à l'autre s'effectue par déversement de surface à travers une échancre ou fente aménagée dans les cloisons séparant deux bassins. Dans cette passe, la hauteur de chute entre les bassins est de 20 cm, pour une hauteur totale à franchir de 1,80 m.

Les espèces présentes en aval du site du Bas Coudray : Ablète, carpe, brochet, chabot, chevine, gardon, goujon, loche, perche, tanche, brème, vairon, anguille, sandre.

Réglementation :

La passe à poissons est une propriété privée (accès interdit). La pêche y est interdite (réserve de pêche entre le barrage à clapet et le pont d'accès au gîte). Cet ouvrage est réglementé par arrêté préfectoral.

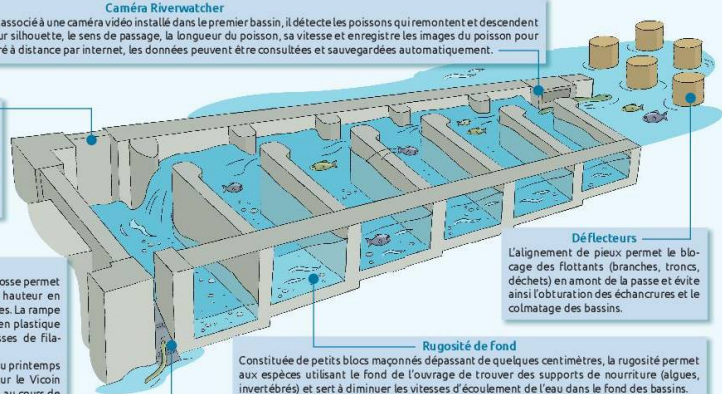


Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019)
Passe à poissons : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL, 147 116,72 € TTC
Caméra riverwatcher : Fédération de pêche de la Mayenne, Syndicat JAVO, 86 946 € TTC

Caméra Riverwatcher
C'est un compteur à poissons automatique associé à une caméra vidéo installé dans le premier bassin, il détecte les poissons qui remontent et descendent la rivière, enregistre automatiquement leur silhouette, le sens de passage, la longueur du poisson, sa vitesse et enregistre les images du poisson pour faciliter la reconnaissance de l'espèce. Géré à distance par internet, les données peuvent être consultées et sauvegardées automatiquement.

Fentes d'attrait
Ces échancrements en haut du voile permettent, lorsque les débits du Vicoin baissent, de favoriser un écoulement d'eau supplémentaire dans le premier bassin en aval de la passe. Il faut maintenir un débit suffisant pour attirer les poissons.

Passe à anguille
Parcourue par une lame d'eau, la passe à brosse permet le franchissement d'obstacles de faible hauteur en utilisant la faculté de reptation des anguilles. La rampe à balai brosse est constituée de plaques en plastique sur lesquelles sont implantées des brosses de filaments synthétiques. La montaison des anguillettes s'effectue au printemps et en été mais principalement en mai sur le Vicoin alors que la dévalaison des anguilles a lieu au cours de l'automne et de l'hiver, lorsque les débits sont les plus élevés.



Défecteurs
L'alignement de pieux permet le blocage des flottants (branches, troncs, déchets) en amont de la passe et évite ainsi l'obturation des échancrements et le colmatage des bassins.

Rugosité de fond
Constituée de petits blocs maçonnés dépassant de quelques centimètres, la rugosité permet aux espèces utilisant le fond de l'ouvrage de trouver des supports de nourriture (algues, invertébrés) et sert à diminuer les vitesses d'écoulement de l'eau dans le fond des bassins.



Syndicat du JAVO : Parc Technopolis, rue Louis de Broglie - Bât D - 53810 CHANGE - Tél : 09 71 58 11 83 - www.vicoin.portail-bassins-versants.fr





La passe à enrochements du Moulin Neuf à Argentré



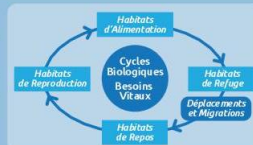
Un outil de restauration de la continuité écologique sur la rivière la Jouanne

Pourquoi restaurer la continuité écologique ?

La continuité écologique* se définit comme la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments dans les cours d'eau.

Le déplacement des espèces est indispensable aux cycles de vie et assure le maintien et le renouvellement des populations. Cette action contribue à l'obligation d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Une obligation de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)



* Une obligation réglementaire depuis 2012 sur un grand nombre de cours d'eau en France. Le Syndicat de la Jouanne (désormais dénommé Syndicat JAVO) a entrepris depuis 2007 la restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire de la Jouanne. L'aménagement du Moulin Neuf en 2019 est l'un des derniers ouvrages aménagés sur le cours principal de la Jouanne.

Principe de fonctionnement de la passe à enrochements

Sur un fond caillouteux réglé à 3% de pente, la présence d'enrochements de fort gabarit en alignements réguliers, permet de freiner les écoulements et de dissiper l'énergie hydraulique entre les pierres et ainsi provoquer une mise en charge de l'eau (contraction d'une hauteur d'eau favorable à la nage du poisson entre les pierres).

Les espèces présentes en aval du site du Moulin Neuf : Ablette, carpe, brochet, chabot, chevaîne, gardon, goujon, loche, perche, tanche, brème, vairon, anguille, sandre.

Réglementation :

La passe à poissons est une propriété privée et communale dont l'accès est interdit. La pêche y est également interdite. Cet ouvrage est réglementé par arrêté préfectoral.



Financements dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A. 2015-2019)
Passe à poissons : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne, Conseil Régional PDL, 104 348 € TTC.

Crête maçonnée
servant de seuil répartiteur entre la passe et le bief de moulin. Ce dernier est isolé par la construction d'une digue de séparation en argile.

Quelques chiffres
40 m de long
15 m de large
Hauteur compensée : 1,2m
Nombre de blocs : 96
Pente latérale : 2%
Pente longitudinale : 3%

Enrochements
La passe est constituée de 296 enrochements saillants destinés à casser l'énergie hydraulique pour permettre la nage des poissons.

Rugosité de fond
Elle est constituée de petits cailloux de 150 mm sous forme d'un pavage rugueux. Cela permet aux espèces utilisant le fond de la passe de trouver des supports de nourriture (algues, invertébrés) et sert à diminuer les vitesses d'écoulement de l'eau entre les blocs.

Chenal d'étiage
La pente intérieure de 2% dans la largeur de la passe permet la concentration des débits faibles vers le chenal d'étiage. La concentration des débits permet ainsi une hauteur d'eau suffisante pour la nage de espèces.



Syndicat du JAVO : Parc Technopolis, rue Louis de Broglie - Bât D - 53810 CHANGE - Tél : 09 71 58 11 83 - www.vicoin.portal-bassins-versants.fr



Moulin Neuf - Mayenne - Photos : © Météo photos, © stockPhotos

